

Bulletin d'adhésion à l'AMAP Croix-Luizet – 2011/2012

Siège social :
Centre Culturel de la Vie Associative
234 cours Emile Zola
69100 VILLEURBANNE

Adresse de correspondance :
Maison du Citoyen
67 rue Octavie
69100 VILLEURBANNE

Je, soussigné(e)

adresse

téléphone.....

courriel.....,

adhère à l'AMAP Croix-Luizet du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012.

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent au secrétariat et sur le site internet de l'association.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des principes des AMAP, tels que définis dans la charte des AMAP (disponible au siège de l'association, ou sur son site internet)

Montant de l'adhésion (barrer la mention inutile):

Je verse une adhésion de 10 €

Je suis en difficulté financière, je verse une adhésion de 5 €

5 € sont reversés à l'association « Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs de Rhône-Alpes ».

1 € est reversé à l'association « Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs de Rhône ».

Nom de la banque :

n° du chèque :

Nom du détenteur du compte si différent de l'adhérent :

Je suis intéressé(e) pour m'impliquer dans les tâches suivantes en plus ou en remplacement des deux permanences (une pour chaque saison) :

(précisez éventuellement combien de temps et à quelle fréquence)

Fait à Villeurbanne le

Signature de l'adhérent

NOTE D'INFORMATION

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elle font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au conseil d'administration de l'association.